

# LE MOT DU MAIRE

DÉCEMBRE 2021

« La plus belle nuit du monde  
C'est cette nuit de Noël  
Où au cœur de tous les hommes  
Un peu d'amour descend du ciel  
Tant de choses les séparent  
Cette étoile les unit. »

Chant Glory Alleluia



Chères Eguisiennes, chers Eguisiens,

Je vous souhaite un joyeux Noël. Il est bon de se retrouver en famille et, pour vous mettre dans l'ambiance chaleureuse de Noël, venez assister au concert des Noëlies le samedi 18 décembre à 20h en l'église Sts-Pierre-et-Paul.



Le Maire,  
Claude CENTLIVRE



## Le carrefour devant l'école élémentaire sera modifié

Dans le prolongement des travaux préliminaires sur réseaux entrepris en 2020, le réaménagement de la voirie du carrefour situé devant l'école élémentaire « La Vigne en Fleurs », se poursuivra début 2022.

Ces travaux d'aménagement définitif du plateau surélevé démarreront à compter du 17 janvier 2022, et dureront un mois (sauf intempéries).

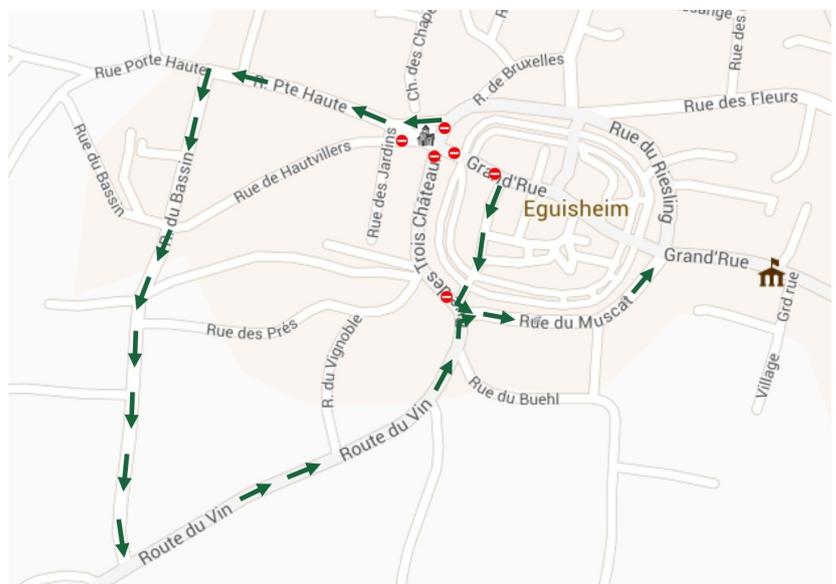
Cela implique en particulier des **mesures temporaires de circulation** et de stationnement au droit du chantier. Celles-ci se traduiront notamment par une scission des flux montants et descendants, permettant de **couper totalement la circulation à hauteur du carrefour de l'école**, y compris aux riverains :

- Flux montants (en direction de Husseren-les-Châteaux) : **dévi**ation par la rue Porte Haute, la rue du Bassin, et le chemin rural (revêtu) Vordersundgassweg, permettant de rejoindre la RD514 ;
- Flux descendants (en provenance de Husseren-les-Châteaux) : déviation par la rue du Muscat, dont **le sens de circulation habituel sera exceptionnellement et temporairement inversé** à cette fin ;
- Interdiction temporaire aux véhicules de plus de 3,5T dans la **Grand'rue** (à l'intérieur de la vieille-ville) et réorientation de tous les flux sortants de la vieille-ville par la Porte des Chevaliers ;
- Suppression temporaire de l'**arrêt de bus de la rue des Trois Châteaux et de celui de la rue des Fleurs/rue de l'Hôpital**.

Ces mesures sont représentées selon le plan annoté, ci-contre.

Des **cheminements piétonniers seront toutefois naturellement conservés** durant toute l'intervention, notamment pour la desserte de l'école et celle des établissements hôteliers et de restauration limitrophes du chantier.

Nous vous remercions pour la **compréhension dont vous voudrez bien faire preuve du fait de l'exécution de ce chantier**. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire ou pour aider à résoudre toute éventuelle difficulté rencontrée.



## Donnez une seconde vie à votre sapin, après les fêtes !

À compter du **8 janvier 2022** et jusqu'au **15 janvier 2022**, vous pourrez déposer votre sapin de Noël à l'ancienne station d'épuration, rue du Malsbach (en face des containers à verres).

Ces sapins seront broyés par les agents communaux et valorisés pour servir de paillage dans les différents massifs.

**Votre sapin devra être déposé naturel, sans flochage et sans emballage.**



## Taille d'automne : préparez vos plantes pour l'hiver



L'hiver approchant, il est peu conseillé de pratiquer des tailles sévères. Il est cependant possible de délester quelques-unes des espèces de votre jardin de leur **branchages encombrants**.

Pendant cette période où les plantes entrent peu à peu dans leur phase de repos végétatif, vous pouvez procéder à des petites tailles légères.

Coupez les branches gênantes comme celles qui **encomrent un passage, qui envahissent le domaine public tel que les trottoirs ou les candélabres ou encore les potelets téléphone.**

## Propriétaires d'oiseaux : risque élevé d'*Influenza aviaire*

Suite à la récente détection d'un foyer d'*Influenza aviaire* hautement pathogène dans une basse-cour d'un particulier, dans le Haut-Rhin, il est rappelé aux propriétaires d'oiseaux l'obligation de respecter la **claustration ou la protection sous filet de leurs volatiles**.

D'autre part, tous les détenteurs d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, autruches, oiseaux d'ornement, cailles, faisans, perdrix, dindes, canards, oies...) ont **l'obligation d'en faire la déclaration auprès de la commune** où sont détenus ces oiseaux, à l'exception des oiseaux détenus en permanence dans des locaux à usage d'habitation ou de bureau.

Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Un formulaire de déclaration est disponible **en mairie, sur simple demande ou sur le site internet [www.ville-eguisheim.fr](http://www.ville-eguisheim.fr)** (rubrique Vie pratique > Formulaire en ligne).



## Repas des Aînés

Les séniors âgés de **75 ans et plus** au 31 décembre 2021 (nés en 1946 et avant) sont invités à participer au traditionnel **repas des Aînés**, qui se tiendra le **dimanche 9 janvier 2022 (sous réserve de l'évolution sanitaire)**.

Les courriers d'invitation ont été adressés à toutes les personnes concernées fin novembre/début décembre. Les réponses sont attendues avant le 29 décembre.

**Pass sanitaire obligatoire pour assister à ce repas.**



## Commandes d'huîtres

### NOËL

Les bons de commandes d'huîtres, pour Noël, sont à déposer en Mairie **le 14 décembre**, au plus tard. La livraison se fera le mercredi 22 décembre à l'arrière de la mairie de 10h à 12h.

### NOUVEL AN

Les bons de commandes d'huîtres, pour nouvel an, sont à déposer en Mairie **le 24 décembre**, au plus tard. La livraison se fera le vendredi 31 décembre à l'arrière de la mairie de 10h à 12h.

*Le bon de commande à compléter (édité avec le Mot du Maire du mois de novembre) est disponible en Mairie, sur simple demande.*

*Chèque à l'ordre du **CPAE68**.*

## Séniors : quelles aides pour rénover votre bien ?

Que l'on souhaite vivre chez soi le plus longtemps possible ou améliorer l'accessibilité de son bien, de multiples solutions permettent de faciliter la vie des aînés au quotidien, ainsi que leur sécurité.

Pour mieux déterminer les travaux et équipements nécessaires à l'amélioration d'un logement, vous pouvez vous adresser au **CICAT 68 (Centre d'information et de conseil en aides techniques)**, au 03 67 26 02 69, qui propose des informations, **conseils et aides techniques sans intérêt commercial**.

Plusieurs organismes proposent également des aides financières pour la rénovation. L'**Anah** (Agence nationale de l'habitat) accorde notamment des aides financières aux ménages aux revenus modestes. D'autres aides aux travaux peuvent être demandées aux **caisses de retraite complémentaire**, ainsi qu'aux collectivités territoriales, notamment à la **Collectivité Européenne d'Alsace**. Le site de l'**Anil** (Agence nationale de l'habitat) recense toutes les aides locales pour ce type de travaux.

Pour connaître les aides dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de travaux d'amélioration, adressez-vous au **Point Rénovation Info Service de l'ADIL** joignable au **03 89 21 75 35**.



## Rejoignez le Conseil de Développement PETR



Vous êtes intéressés par les enjeux d'avenir (climat, biodiversité, mobilité, attractivité) et les projets de vos collectivités locales ? Rejoignez le Conseil de Développement du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Rhin Vignoble Grand Ballon.

Cette **instance consultative qui rassemble des citoyens volontaires et des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire** est un lieu

de débat, d'échange et de démocratie participative.

Le Conseil de développement sera composé de 52 membres bénévoles, répartis au sein de 2 collèges :

- 26 personnes qualifiées, représentant des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs, directement désignées par chaque communauté de communes.
- 26 citoyens volontaires, retenus après appel à candidature libre (et tirage au sort si le nombre de candidats est supérieur).

Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 10 décembre 2021**.

Plus d'informations sur : [www.rhin-vignoble-grandballon.fr](http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr)

## Monoxyde de carbone, un danger invisible

Pendant l'hiver 2020-2021, **84 épisodes d'intoxication** au monoxyde de carbone ont été recensés en région Grand Est.

### PROTÉGEZ-VOUS :

- Aérez votre logement 10 minutes chaque jour ;
- N'obstruez pas les aérations ;
- N'utilisez pas les appareils de cuisson pour vous chauffer ;
- Ne dépassez pas 2h d'utilisation d'un chauffage d'appoint ;
- Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée...

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours.

Retrouvez plus d'informations sur [www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)



## Collecte de produits

Une collecte de produits d'hygiène et d'entretien sera organisée le **samedi 11 décembre de 9h à 11h45 au presbytère d'Eguisheim**.

C'est une opération au profit des familles dans le besoin accueillies à la **"Boîte à savon" de Caritas** à Colmar.

Merci pour votre générosité !

